



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 4 novembre 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 27 octobre 2022.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme DIMPRES, et M. BOICHE avait donné respectivement procuration à M. MAGNIEN, Mme CIUDAD-KADI, Mme DUQUE, Mme FAULE.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LÉPINASSE, M. PARDANAUD et M. DEDIANNE Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION

N° 2022-150 : COUPES DE BOIS EXERCICE 2023

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts :
 - le martelage des parcelles 8 et 10 au titre de l'exercice 2023,
 - la mise en vente des futaies martelées en bloc et sur pied lors des adjudications de l'année 2023,
 - la vente des houppiers de la parcelle 10 à ONF Energie,
- au profit de l'affouage 2022-2023 :
 - **DEMANDE** à l'Office National des Forêts le martelage et la délivrance du taillis et des petites futaies sur les couloirs d'exploitation des parcelles 15, 17 et 20, et des houppiers de la parcelle 42,
 - **DÉCIDE** que le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité de 3 garants, Messieurs Jean-Claude BIZET, Yves BIERE et Marcel SIMIER,
 - **DÉCIDE** de fixer le nombre de lots à 100, le montant de la redevance à 30 € TTC par lot, ainsi que les délais d'exploitation suivants :
Fin d'abattage : 15/04/2023
Fin de débardage : 15/10/2023

- au profit de l'affouage 2023-2024 :

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts le martelage et la délivrance des houppiers et des petites futaies de la parcelle 8, ainsi que le martelage et la délivrance du taillis sur les couloirs d'exploitation des parcelles 5 et 6,
- **DÉCIDE** de fixer les délais d'exploitation suivants :
Fin d'abattage : 15/04/2024
Fin de débardage : 15/10/2024

Suivent les signatures.